

HONORAIRES D'AGENCE IMMOBILIER DU SOLEIL

GRILLE D'HONORAIRES TTC

Tva 19,60 % incluse

Barème applicable au 2.01.2010

Prix de vente	% Honoraires	Forfait minimum en €
Jusqu'à 75 000 €	8%	4 000
De 75 001 € à 150 000 €	7,5%	6 000
De 150 001 € à 300 000 €	7%	11 250
De 300 001 € à 500 000 €	6,5%	21 000
Au-delà de 500 001 €	6%	32 500

Les honoraires d'agence seront au minimum du montant du forfait.

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé

- La prise de mandat
- La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien.
- La publicité sur tous supports jugés utiles par l'Agence.
- La recherche de tous les acquéreurs potentiels
- La vérification de la qualité des acquéreurs.
- La vérification de la faisabilité du projet (dans la mesure des investigations autorisées par la loi)
- Les visites du bien par les acquéreurs potentiels.
- Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix.
- L'assistance au compromis.
- Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements.
- L'assistance à l'acte de vente

MANDAT DE RECHERCHE

Aucune rémunération n'est demandée au titre du Mandat de Recherche.

Toute exigence spéciale du vendeur ou de l'acquéreur pourra faire l'objet d'un devis particulier soumis à acceptation